

## La construction de 4 éoliennes sérieusement envisagée à Grosse-Île



Quatre éoliennes pourraient apparaître dans le paysage dunaire qui relie Pointe-aux-Loups à Grosse-Île (archives). PHOTO : RADIO-CANADA / NICOLAS STEINBACH

- [Isabelle Larose \(Consulter le profil\)](#)



[Isabelle Larose](#)

Publié le 15 septembre 2022 à 16 h 33 HAE

La possibilité de créer un deuxième parc éolien dans l'archipel madelinot est assez sérieuse pour que des modifications de zonage soient enclenchées et que les promoteurs du projet planifient des consultations publiques.

Évalué à 70 millions de dollars, le Parc éolien de Grosse-Île prendrait forme en milieu dunaire, à l'ouest de l'usine de Mines Seleine, à environ trois kilomètres au nord-est du parc éolien de la Dune-du-Nord, [mis en service en décembre 2020](#).

Les deux parcs éoliens madelinots seraient donc complètement indépendants puisqu'un nouveau poste de raccordement au réseau d'Hydro-Québec serait bâti sur le site du projet.

À l'instar du parc éolien de la Dune-du-Nord, les actionnaires du projet seraient la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (50 %), Valeco Énergie Québec (25 %) et Plan A Infrastructure (25 %), une filiale de Plan A Capital.



Bien que l'option d'agrandir le parc éolien de la Dune-du-Nord ait été envisagée, les promoteurs misent désormais sur la création d'un nouveau parc éolien 3 km plus au nord (archives). PHOTO : RADIO-CANADA / ISABELLE LAROSE

Hydro-Québec et les promoteurs sont actuellement en discussion en vue de conclure un contrat d'achat d'électricité de gré à gré de 16,8 mégawatts, soit 4,2 mégawatts par éolienne.

Pour le moment, les discussions se poursuivent avec le partenaire Parc éolien de Grosse-Île pour l'installation de nouvelles éoliennes afin d'en déterminer la faisabilité technique et économique, écrit par courriel la conseillère aux affaires régionales d'Hydro-Québec, Geneviève Cloutier.

*Aucun projet n'a encore été confirmé.*

Une citation de Geneviève Cloutier, conseillère aux affaires régionales d'Hydro-Québec

## **Un processus de changement de zonage en cours**

Les discussions sont tout de même assez avancées pour que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine enclenche la procédure qui vise à modifier son schéma d'aménagement et de développement pour permettre l'implantation d'un nouveau parc éolien sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île.

Le règlement de zonage en vigueur ne permet pas la production d'énergie éolienne sur l'espace visé par les promoteurs.

Comme le schéma d'aménagement est une responsabilité de la Communauté maritime, la Municipalité de Grosse-Île devait nous faire une demande à laquelle on a répondu positivement, explique le président par intérim de la Communauté maritime des Îles, Gaétan Richard.



Le parc projeté serait situé non loin de Mines Seleine, sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, alors que celui de la Dune-du-Nord se trouve sur celui de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine (archives).

PHOTO : RADIO-CANADA / ISABELLE LAROSE

Selon la résolution adoptée mardi soir lors de la séance de la Communauté maritime des Îles, le conseil municipal de Grosse-Île se dit favorable au projet. Les promoteurs ont rencontré les élus de la petite municipalité anglophone défusionnée afin de leur présenter le projet et de connaître leur position.

Radio-Canada a tenté de s'entretenir avec la mairesse de Grosse-Île, Diana-Joy Davies, mais celle-ci n'est pas disponible cette semaine.

## **Deux autres éoliennes dans l'habitat protégé du corème de Conrad**

Une partie du parc éolien projeté serait à l'intérieur de l'habitat floristique protégé du corème de Conrad. Plante menacée, ce petit arbuste bénéficie depuis février 2001 d'une protection juridique au Québec.

La présence de cette plante sur le site de la construction du parc éolien de la Dune-du-Nord avait suscité de nombreuses discussions et de l'opposition au projet, notamment lors de la [tenue d'une séance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement \(BAPE\)](#).



Le corème de Conrad est un petit arbuste classé parmi les espèces menacées (archives).

PHOTO : RADIO-CANADA / PHILIPPE GRENIER

Il y a deux éoliennes qui vont être dans l'habitat floristique, mais tout le reste de l'infrastructure, soit la sous-station, les deux autres éoliennes, le point de raccordement d'Hydro-Québec et possiblement une batterie de stockage qui vont être à l'extérieur de l'habitat floristique, encore plus au nord, précise le chargé de projet de parc éolien de Grosse-Île et président de Plan A Capital, Hugo Bouchard. Par contre, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de corème si on est à l'extérieur de la zone d'habitat juridiquement reconnu.

*Si on n'avait pu placer tout le projet à l'extérieur de l'habitat floristique, on l'aurait fait, mais physiquement c'est impossible, parce qu'il faut garder une certaine distance entre les éoliennes.*

Une citation de Hugo Bouchard

M. Bouchard estime que ce secteur dunaire, situé loin des zones résidentielles, est possiblement le seul lieu du territoire où l'implantation d'un parc éolien peut recevoir une certaine acceptabilité sociale, malgré la présence de la plante menacée.

## Une plante rare

- Le territoire madelinot est le seul endroit au Québec où on retrouve le corème de Conrad;
- Le corème de Conrad occupe moins de 3 km<sup>2</sup> de dunes aux Îles-de-la-Madeleine;
- La circulation des véhicules tout-terrains, l'agrandissement des zones de villégiature et le piétinement représentent les principales menaces à la survie de l'espèce.

*Source : ministère de l'Environnement et des Changements climatiques*

M. Bouchard précise que des mesures de compensation pour amenuiser l’empreinte sur le corème de Conrad seront mises en place, à l’instar de ce qui a été fait lors de la construction du parc éolien de la Dune-du-Nord.

Il rappelle qu’une [trentaine de spécimens de corème de Conrad, qui se trouvaient dans la zone de construction, ont été transplantés](#) sur des terrains acquis par les promoteurs plus loin sur la dune.



Avant la construction du parc éolien de la Dune-du-Nord, des spécimens de corème de Conrad ont été transplantés (archives).

PHOTO : COLLABORATION ATTENTION FRAGILES

Notre plus grand atout pour le projet du parc éolien de Grosse-Île, c’est le succès du parc éolien de la Dune-du-Nord, parce qu’on est capable de démontrer qu’on a eu beaucoup moins d’impacts sur le corème de Conrad que ce qui était recommandé par le Ministère, affirme M. Bouchard.

En plus, les mesures de compensation ont été efficaces, ajoute-t-il. Le taux de survie du corème de Conrad est d’environ 60 % et on pense qu’on serait capable d’avoir des résultats plus élevés avec l’expérience de la première phase.

Bien qu’elle estime qu’il manque encore beaucoup d’informations pour avoir un portrait clair du projet, l’Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE) a déjà des réserves.

C’est sûr que lorsqu’on parle de développement éolien en habitat protégé, on est en défaveur bien entendu, lance la porte-parole Isabelle Lapierre. À l’AMSÉE, on préfère avoir des initiatives d’économie d’énergie plutôt que de penser à développer des projets énergétiques.

## **Consultations publiques avant les Fêtes**

Selon Hugo Bouchard, les promoteurs du projet souhaitent tenir des séances publiques d'information et de consultations cet automne, afin de présenter le projet éolien de Grosse-Île à la population. On veut que les gens viennent nous faire part de leur impression sur le projet et pour récolter les commentaires sur le projet tel qu'on le voit aujourd'hui, affirme M. Bouchard. Le président intérimaire de la Communauté maritime des Îles, Gaétan Richard, souhaite également que la population puisse s'exprimer sur le projet.

Les gens seront consultés et pourront se prononcer sur le projet, mais il faut quand même dire que le premier projet d'éolienne a été accepté par la majorité de la communauté, affirme M. Richard. Ce sont des redevances pour le milieu, des énergies vertes, mais on est conscient que ce n'est pas tout le monde qui est d'accord.

Hugo Bouchard estime qu'il est encore trop tôt pour estimer les retombées économiques dont pourrait bénéficier la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine si le projet va de l'avant.

## Un lien avec la décision de la Régie de l'énergie?

Récemment, [la Régie de l'énergie a refusé d'approuver le plan d'Hydro-Québec](#) visant à raccorder l'archipel madelinot au réseau hydroélectrique continental par câbles sous-marins.

Elle a demandé à la société d'État d'analyser de façon plus poussée [deux autres scénarios envisagés dans le cadre de la transition énergétique](#) qui incluent la conversion la centrale thermique existante au gaz naturel liquéfié renouvelable et l'ajout de deux ou quatre éoliennes.



La centrale thermique au mazout des Îles-de-la-Madeleine était responsable de 40 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre d'Hydro-Québec en 2017 (archives). PHOTO : RADIO-CANADA / STEVE ROMPRÉ

Questionnée sur le lien entre cette décision et la possible construction d'un nouveau parc éolien à Grosse-Île, Hydro-Québec s'est contentée d'une réponse très succincte.

Nous analysons la décision de la Régie de l'énergie rendue le 2 septembre dans le dossier de la transition énergétique des Îles pour voir quels seront les impacts, a écrit par courriel Mme Cloutier. La porte-parole d'Hydro-Québec n'était pas disponible avant la semaine prochaine pour nous accorder une entrevue.

De son côté, le chargé de projet du projet éolien de Grosse-Île a indiqué que le projet de câbles sous-marins ne faisait pas partie des considérations des promoteurs. C'est un projet qu'on négocie avec Hydro-Québec de gré à gré, il faut absolument que la société d'État désire ce projet pour qu'il se réalise, souligne Hugo Bouchard.

## **À lire aussi :**

- [Une dizaine de mémoires sur le projet éolien de la Dune-du-Nord](#)
- [Des groupes environnementalistes doutent de la pertinence d'un parc éolien aux Îles](#)
- [Hydro-Québec conserve l'option d'un parc éolien à Havre-Aubert malgré la grogne](#)